

Assassinat crapuleux à Franceville

**Le cadavre d'un épicier découvert ligoté dans son congélateur !**

N.O.  
Franceville/Gabon

**BA** Amadou, un ressortissant sénégalais de 50 ans, a été découvert mort dans son congélateur, les quatre membres ligotés, dans la matinée de jeudi 5 janvier 2017, à son domicile qui fait également office d'épicerie, au quartier Sogafric, en face du lycée Eugène Marcel Amogho (Lema), dans le premier arrondissement de Franceville. L'infortuné, vraisemblablement tué avec des armes blanches (couteaux, machettes ou haches), a été retrouvé dans son propre congélateur en marche. Il présentait des hématomes atroces, notamment deux plaies transversales à l'œil gauche, une plaie profonde sur la nuque et une partie du crâne sortie du crâne. Dans le dos, de multiples impacts sur le flanc gauche. Ce qui laissait penser qu'une arme blanche pointue a été plantée dans son corps plusieurs fois. La dépouille présentait aussi une plaie lombaire et un



Photo : N.O.

**Qu'a donc fait Ba Amadou pour mériter une mort aussi atroce ?**

déplacement de la rotule gauche. « Actuellement, il y a encore un saignement au niveau de l'oreille gauche et de l'œil droit. Le corps n'est pas encore rigide, cela veut dire que la mort est récente. Le sang de la victime, qui était encore rouge au moment de la découverte, nous laisse croire que l'incident a eu lieu entre 3 heures et 4 heures du matin », a estimé le Dr Sylvère Offobo, médecin-chirurgien. En effet, le crime a été commis dans la nuit du 4 au 5 janvier dernier. Les agresseurs se seraient introduits dans la boutique par ruse, car aucune porte n'a été forcée. Les dégâts consta-



Photo : N.O.

**C'est par la porte arrière que les meurtriers éventuels ont dû ressortir.**

tés sur le lieu du crime montrent qu'une violente bagarre a éclaté et que la victime a dû farouchement se débattre avant d'être tuée. Preuve de cette lutte, la destruction du comptoir, la présence de traces de sang dans toute la maison, etc. Après avoir finalement eu le dessus sur le Sénégalais, ses bourreaux lui ont ligoté les quatre membres à l'aide d'une rallonge. Puis, ils l'ont traîné au sol jusqu'au congélateur pour l'y introduire. Avant de tenter de dissimuler par la suite la dépouille en la couvrant de vivres. Ce matin-là, une vendeuse de sandwiches qui, comme

d'habitude, achète du pain chez l'épicier, trouve curieux, en s'y rendant, que son fournisseur Ba soit toujours fermé jusqu'à 8 heures. Chose d'autant plus étonnante, que ce dernier est connu pour être un lève-tôt. Elle prend alors la décision de le joindre au téléphone. Sans succès. Désespérée, la dame fait appel à un autre boutiquier installé non loin de là, pour lui faire état de la situation. Tous les deux se rendent devant le commerce de Ba Amadou et toquent bruyamment sur la porte centrale. Sans succès non plus. Ils se dirigent après vers la porte arrière qu'ils trouvent rabattue. Et, en



Photo : N.O.

**Des riverains, visiblement choqués par la découverte macabre.**

ouvrant, ils sont surpris de trouver les traces de sang dans la maison. Il n'en faut pas plus pour qu'ils courent alerter la brigade de gendarmerie, qui se déploie aussitôt sur les lieux. Et en suivant les traces de sang, les agents font l'horrible découverte du corps sans vie de Ba dans le congélateur, ligoté comme un saucisson. Les minutes qui suivent, le domicile de la victime est pris d'assaut par les autorités. Policiers, gendarmes, substitut du procureur et médecin procèdent à l'expertise du corps. « En périphérie, nous avons vérifié la bouche et les parties génitales, il n'y a pas eu de pré-

lèvement d'organes. La victime portait des vêtements. Il s'agit ici d'un assassinat avec des armes blanches », a indiqué le médecin. Notons, enfin, qu'avant de s'évanouir dans la nature, les meurtriers du commerçant, actuellement recherchés, se sont emparés de la recette trouvée dans la caisse. De même que la chambre de la victime a été fouillée de fond en comble. En outre, les aliments et le congélateur qui ont servi à cacher le cadavre, devront être incinérés, pour des raisons de sécurité sanitaire, a recommandé le Dr Sylvère Offobo.

Après la découverte du corps sans vie d'une femme dans un canal à la Sni-Owendo

**Jules Ardin Malalou, le suspect avoue son forfait**

COE  
Libreville/Gabon

**AU** lendemain du réveillon de la Saint-Sylvestre, vers 6 heures, les habitants du carrefour Sni à Owendo, ont découvert le corps sans vie d'une dame, à moitié dénudé, dans un canal, près d'un immeuble en construction. Celui-ci présentait des hématomes au niveau du cou. Ce qui laissait accréder la thèse d'un viol et d'un meurtre par strangulation. L'information judiciaire ouverte, à cet effet, par le service des affaires criminelles de la Police d'investigations judiciaires (Sac/Pij) a permis, non seulement d'identifier la victime, Virginie Essola Essone, Gabonaise de 47 ans, domiciliée à la Sni-

Owendo, mais aussi de mettre la main, le 2 janvier dernier, sur Jules Ardin Malalou, Gabonais la trentaine, sur qui pesaient de fortes présomptions. Jules Ardin Malalou raconte que les faits se sont déroulés le 31 décembre 2016 vers 3 heures à la Sni. Cette nuit-là, alors que sa dame Essola et une de ses amies rentrent d'une virée. Et croisent le chemin de Malalou, qui les a vues arriver de l'autre côté de la voie. Ce dernier s'avance vers elles et leur intime l'ordre de lui remettre tout ce qu'elles ont en leur possession. Dans la panique, l'amie de la victime réussit à s'échapper. Laissant Essola seule face à son bourreau. Jules Ardin Malalou se rendant vite compte que sa dame Essola est en état d'ébriété profite alors pour l'entraîner dans un coin discret où



Photo : COE

**Jules Ardin Malalou, le présumé meurtrier.**

il pourrait opérer en toute quiétude. Tout se passe alors derrière un bac à ordures, placé non loin de là.

Il fouille minutieusement sa victime et trouve 20 000 francs. Ce qui met Malalou dans une colère noire. Mais comme "consolation", il décide d'abuser sexuellement de sa victime. Cette dernière oppose alors une farouche résistance. Elle faiblit rapidement à cause de son état d'ébriété. Et Malalou parvient à déchirer ses vêtements, la plaque au sol et pour mieux la neutraliser lui serre solidement la carotide pendant qu'il assouvit sa libido. Le sadique va même recourir aux vêtements déchirés pour la bâillonner. Toute chose qui explique les traces retrouvées sur le cou de sa victime. Mais au bout de quelques minutes, le violeur présumé voit venir un groupe d'individus accompagnés de l'amie de la victime. Malalou qui constate que la

malheureuse ne respire plus comprend que sa victime est décédée. Pour échapper à une éventuelle colère de la foule qui approchait, il décide alors de se débarrasser du cadavre dans le canal tout proche. Après sa sale besogne, il s'évanouit dans la nature. Dans l'environnement immédiat de la découverte macabre, les enquêteurs de la police sont informés par des personnes de bonne volonté de ce que Jules Ardin Malalou est connu dans le quartier pour des faits de viol. Un indice important pour les flics qui se sont rendus à son lieu de travail grâce à un de ses amis pour l'interpeller. Tout en reconnaissant les faits à lui imputés, le trentenaire dit avoir impliqué trois de ses amis simplement par peur et vengeance.

Lutte contre les stupéfiants à Makouke

**Edou Nguema et Mouyala épinglés avec du cannabis**

SCOM  
Libreville/Gabon

**LES** éléments de la brigade de gendarmerie de Makouke viennent de mettre un terme aux activités illicites de Paulin Edou Nguema et Alphonse

Mouyala, tous deux Gabonais d'une trentaine d'années. Ils ont été arrêtés, le soir du jeudi 29 décembre, pour usage et détention de chanvre indien. Les deux présumés dealers ont été déferés, cinq jours plus tard, devant le procureur de Lambaréné, et placés en

détention préventive à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Depuis un certain temps, les faits et gestes de ces deux compatriotes faisaient l'objet d'une attention particulière de la part des pandores. Aussi, le

jeudi 29 décembre dernier, les Officiers de police judiciaire (OPJ) reçoivent-ils des renseignements selon lesquels Paulin Edou Nguema et Alphonse Mouyala détiennent un stock de chanvre indien. Dans un premier temps, les limiers retrouvent un bon-

bon du stupéfiant en question, dans les poches d'Edou Nguema, lors de son arrestation. A la suite, les gendarmes vont sommer le présumé dealer de les conduire à son domicile. C'est ainsi qu'ils trouvent 27 autres bonbons, au cours de la

perquisition menée sur les lieux. Alphonse Mouyala, qui se trouve dans la demeure, est également mis aux arrêts à son tour. Mardi dernier, à la première heure, les deux individus ont pris le chemin du parquet de la ville du "Grand-Blanc".